

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700

Fax : 5130 36

website : www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-quatrième session ordinaire

21-28 janvier 2014

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/811(XXIV)

Original : Anglais

**RAPPORT DE LA VINGTIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE DE L'UNION
AFRICAINNE, 10-14 JUIN 2013, NAIROBI (KENYA)**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax: +2511-517844

**CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE
DE L'UNION AFRICAINE
VINGTIÈME SESSION ORDINAIRE
10 - 14 JUIN 2013
NAIROBI (RÉPUBLIQUE DU KENYA)**

AU/TI/ID/CAMI-20/RPT.MIN
Original: Anglais

**ACCÉLÉRER L'INDUSTRIALISATION DE L'AFRIQUE DANS LE CADRE
DE L'AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT POST-2015**

**RAPPORT
RÉUNION MINISTÉRIELLE
13-14 JUIN 2013**

**RAPPORT
DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE
13-14 JUIN 2013**

INTRODUCTION

1. La réunion des ministres de la vingtième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'industrie de l'Union africaine (CAMI-20) s'est tenue du 13 au 14 juin 2013 au Kenyatta International Conference Centre (KICC) à Nairobi (Kenya). La réunion avait pour objet de réfléchir sur les principaux défis de l'industrialisation de l'Afrique dans le contexte de l'agenda pour le développement post-2015 et de contribuer à l'élaboration du Cadre pour le développement post-2015. La réunion était présidée par le Dr. Cyrus Njiru, Secrétaire permanent, Ministère de l'industrialisation et du développement des entreprises du Kenya, Président de la CAMI-20.

PARTICIPATION

2. Les États membres suivants ont participé à la réunion: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Sao Tome et Principe, République arabe Sahraouie Démocratique, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Ont également participé à la réunion les Communautés économiques régionales (CER) et les organisations suivantes : CEDEAO, CEEAC, EAC, NEPAD, CEA, ONUDI, BAD, ARSO, Centre Sud, Association Kenyane de manufacturiers (KAM) ; Union postale panafricaine (PAPU).

Premier point de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Mot de bienvenue du Dr. Cyrus Njiru, Secrétaire permanent, ministère de l'industrialisation et du développement des entreprises, Kenya.

4. Dans son discours de bienvenue, le Dr. Njiru a exprimé sa gratitude pour l'honneur fait au Kenya de lui donner la possibilité d'accueillir la CAMI 20 et a félicité la Commission de l'UA, l'ONUDI et la CEA pour leur soutien et leur collaboration dans l'organisation de la Conférence.

5. Pour conclure, il a rappelé que lors de la Conférence de l'AGOA en 2009, S.E. Uhuru Kenyatta, alors ministre de l'industrialisation a insisté sur la nécessité pour les pays africains de promouvoir la valeur ajoutée et d'explorer les opportunités offertes par l'AGOA. A cet égard, il s'est félicité de l'attention que le Président continue d'accorder à l'industrialisation et au commerce.

Allocution du Dr. Kandeh Yumkella, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

6. Après avoir remercié les organisateurs de la Conférence, le Dr. Yumkella a souligné l'importance de l'institution de la CAMI ainsi que son engagement à l'égard de la CAMI qui a commencé il y a vingt ans, alors qu'il était Ministre du commerce, de l'industrie et des entreprises d'État de la république de Sierra Leone.

7. Revenant à son mandat en tant que Directeur général, le Dr. Yumkella a souligné les réalisations accomplies au cours des huit dernières années, dont le 3ADI, de nombreux projets de production d'énergie en Afrique axés sur l'énergie mini-hydraulique et solaire, une plateforme de l'industrie verte en partenariat avec le PNUE pour promouvoir une utilisation plus efficace de l'énergie, des matières premières et des ressources en eau, et les programmes quinquennaux de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest sur les infrastructures de qualité et les normes dans le secteur du renforcement des capacités. Parmi les autres réalisations figurent des programmes sur le développement de l'entrepreneuriat et du secteur privé, la promotion de l'amélioration et de la modernisation de l'industrie et la promotion de l'investissement dans le secteur industriel, y compris la plateforme de suivi des investissements, l'élaboration du Plan d'affaires de la Commission de l'UA pour le Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA) et de l'AIDA dont les principaux programmes industriels, dès après leur mise en œuvre, contribueront de manière significative au renforcement du développement économique du continent.

8. Le Dr. Yumkella a fait une brève historique de la CAMI fortement soutenue par l'ONUDI et a déclaré que l'ONUDI continuera d'apporter son soutien à la CAMI et à l'industrialisation de l'Afrique. Quant aux perspectives d'avenir, il a souligné l'importance de la relation étroite entre l'industrialisation et les questions énergétiques et a rassuré les participants en déclarant qu'en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé de l'Initiative sur l'énergie durable pour tous et de Directeur général de cette Initiative, il poursuivra la coopération avec l'Union africaine et toutes les parties prenantes en Afrique afin d'établir et de réaliser les objectifs visant à l'accès universel à l'énergie durable.

Allocution de M. Gabriel Negatu, Directeur régional, Banque africaine de développement

9. Dans son allocution, M. Gabriel Negatu a exprimé sa gratitude à l'endroit de S.E. M. Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya qui a bien voulu rehausser de sa présence l'évènement CAMI-20. Il a ensuite félicité M. Adan Mohammed pour sa nomination à la Présidence du Bureau de la CAMI-20. Il a également félicité S.E. M. Cherif Rahman, Ministre algérien de l'industrie, des PME et de la promotion des investissements pour l'excellent leadership dont il a fait preuve pendant son mandat.

10. M. Negatu a indiqué que le renforcement du développement des infrastructures est primordial pour la promotion de l'industrialisation en Afrique et a réitéré le soutien de la BAD en faveur des projets de développement des infrastructures. Il a souligné en

outre la nécessité d'un cadre juridique et politique approprié qui incite le secteur privé à investir dans l'industrie et favorise un changement vers une industrialisation verte grâce à une technologie appropriée permettant la protection de l'environnement. À cet égard, il a réaffirmé l'engagement de la BAD à aider les pays à répondre à leurs besoins en technologies en vue d'accélérer leur industrialisation.

Allocution de S.E. Mme Fatima Acyl, Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie, Commission de l'Union africaine.

11. Dans son allocution, la Commissaire a souhaité la bienvenue à tous les participants à la CAMI-20 et souligné l'importance pour l'Afrique d'inscrire au rang de ses priorités l'industrialisation rapide du continent dans l'agenda de développement post-2015. Elle a déclaré que pour libérer tout son potentiel, l'Afrique doit s'engager dans un programme audacieux de transformation tirée par une industrialisation massive nécessaire pour relever les défis de la pauvreté extrême, du chômage des jeunes et de l'inégalité des revenus.

12. La Commissaire a indiqué que l'agriculture demeure le plus grand employeur africain, absorbant près de 90% de la main d'œuvre rurale. 14% de la population mondiale vit en Afrique, pourtant le continent ne contribue que 3% du PIB mondial, ne reçoit que 5,3% de l'investissement direct étranger, ne contribue qu'à hauteur de 3,3% des exportations mondiales et a la plus petite part de produits manufacturés dans la production mondiale. Elle a attribué cette situation en grande partie à l'industrialisation inexistante et à l'héritage colonial qui a laissé des structures, des institutions et des infrastructures destinées à renforcer l'extraction et l'exportation des ressources du continent sans valeur ajoutée significative. La Commissaire a indiqué que pour surmonter cette situation, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques et des programmes industriels sains qui encouragent l'apport croissant de la valeur ajoutée aux matières premières, des politiques qui visent à développer les compétences, améliorer les capacités technologiques, accroître l'accès aux capitaux, notamment pour les PME et encourager l'entrepreneuriat des femmes et leur participation dans le processus d'industrialisation.

13. La Commissaire a également déclaré que l'Afrique a montré qu'elle est décidée à relever le défi du manque de capacité productive en adoptant le Plan d'action pour le développement accéléré de l'Afrique (AIDA) au cours de la Conférence de l'UA de janvier 2008 et en élaborant une stratégie pour sa mise en œuvre. Elle a mentionné en outre le développement de projets régionaux bancables à être réalisés par les Communautés économiques régionales et les résultats de la Conférence des ministres de l'économie et des finances tenue en mars 2013 à Abidjan. Elle a souligné la nécessité pour les pays africains de promouvoir l'innovation technologique par la recherche et le développement et de mettre à disposition des ressources suffisantes pour financer le processus d'industrialisation. Pour conclure, elle a réitéré les remerciements de la Commission de l'Union africaine au peuple et au Gouvernement de la République du Kenya qui ont bien voulu accueillir la CAMI-20.

Allocution de S.E. M. Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission de l'Union africaine

14. M. Mwencha a exprimé sa gratitude à l'endroit de S.E. le Président Uhuru Kenyatta pour l'accueil de la CAMI-20 et pour l'engagement pris lors de son discours d'investiture de mettre l'Afrique au cœur de la politique étrangère du Kenya. Il a rappelé et s'est félicité de la décision des Chefs d'État et de gouvernement sur l'agenda pour le développement de l'Afrique à l'horizon 2063 par lequel l'Afrique deviendra prospère, unie et un acteur efficace de l'économie mondiale. Il a souligné l'importance du panafricanisme et d'une intégration plus approfondie par la coopération Sud-Sud comme facteurs clés du développement de l'industrie africaine.

15. Le Vice-Président s'est félicité de la contribution et du soutien du Directeur général sortant de l'ONUDI, le Dr. Kandeh Yumkella, dont l'enthousiasme et l'énergie ont été les principaux facteurs du succès de l'intérêt de l'ONUDI pour l'Afrique en termes de transfert de technologie et de compétences. Il a demandé au Directeur général de défendre les intérêts de l'Afrique en ce qui concerne ses besoins en énergie durable lors de son mandat imminent au sein des Nations Unies. Il a mis les États membres en garde contre les dangers que constituent le revenu moyen et l'exportation de produits de base qui mènent vers une croissance qui ne produit pas d'emplois et n'élimine pas la pauvreté. L'apport de la valeur ajoutée et la priorisation de l'industrie sont les catalyseurs de la transformation de l'Afrique, de pays exportateurs de matières premières en pays industrialisés.

Allocution de S.E. M. Abdelrazik Hanni, Secrétaire général du Ministère de l'industrie, des PME et de la promotion des investissements de la République d'Algérie et Président sortant de la CAMI-19.

16. Dans son allocution, M. Hanni a remercié le gouvernement et le peuple du Kenya pour l'accueil chaleureux réservé à la CAMI-20. Il a également remercié le Commissaire en charge du commerce et de l'industrie ainsi que l'ONUDI pour le soutien qu'ils ont apporté au Bureau dans l'accomplissement de son mandat.

17. Il a appelé à une collaboration plus étroite entre la Commission de l'UA et les CER pour la mise en œuvre de l'AIDA. Il a souligné les réalisations du Bureau pendant la période de son mandat, à savoir : la publication du document de l'AIDA avec l'aide de la CEA, le lancement du site de l'AIDA, et cinq réunions du Bureau tenues à Vienne (deux fois), à Alger, à Addis-Abeba et à Nairobi respectivement sur la mise en œuvre de la feuille de route de l'AIDA.

18. Il a indiqué que les ressources financières ont été un obstacle majeur pendant son mandat et a proposé une mobilisation des ressources internes et des prêts, l'aide financière et technique et des ressources mobilisées à travers la coopération Sud-Sud. Il a en outre indiqué que l'APD que reçoit le continent pourrait servir entre autres à répondre aux besoins de développement de l'Afrique.

19. Pour conclure, il a recommandé aux États membres ce qui suit : entreprendre de nouveaux efforts concertés dans différents secteurs ; renforcer la collaboration entre la Commission de l'UA/Bureau et les CER ; élaborer une liste claire des tâches du Bureau de la CAMI-20 et obtenir son engagement ferme à l'égard de son mandat.

Allocution de S.E M. Adan Mohammed, Ministre de l'Industrialisation et du Développement des Entreprises, Kenya

20. Dans son allocution, M. Mohammed a remercié S.E. le Président. Uhuru Kenyatta d'avoir rehaussé de sa présence la Conférence des ministres et a souhaité la bienvenue à tous les dignitaires du Kenya ainsi qu'aux participants de la CAMI-20. Il a également exprimé sa gratitude pour l'honneur fait au Kenya d'abriter cette conférence. Il a réitéré l'engagement du Kenya à l'égard de l'objectif de promouvoir l'environnement industriel en général. Il a déclaré que l'industrialisation nécessite de relever les défis que constituent le financement à long terme, le renforcement des capacités, le développement des infrastructures et l'accès aux marchés afin accroître le commerce intra africain. Il s'est félicité de la politique industrielle du Kenya qui prévoit la création d'un Fonds de développement industriel.

21. Pour conclure, il a remercié les organisateurs de la conférence et les partenaires tels que l'UA, la CEA, l'ONUDI, l'Association des Fabricants du Kenya et a exprimé ses attentes quant aux résultats de la Conférence.

Discours liminaire de l'invité d'honneur, S.E M. UHURU Kenyatta, Président, et Commandant en chef des Forces armées de la République du Kenya.

22. Dans son discours liminaire, le Président Kenyatta a remercié tous les délégués pour leur participation à la CAMI-20 et a indiqué que par leur présence, les ministres ont démontré leur engagement pour l'Agenda panafricain et les efforts d'industrialisation de l'Afrique. Il a souligné l'opportunité de la tenue de cette conférence qui coïncide avec le 50^{ème} anniversaire de l'OUA/UA et le Jubilé d'or du Kenya. Il a également indiqué que le thème de la Conférence dote l'Afrique d'une parfaite occasion pour placer l'industrialisation dans le cadre de l'Agenda pour le développement post 2015.

23. Le Président a rappelé les facteurs qui ont entravé la réalisation du potentiel industriel de l'Afrique au cours des cinquante dernières années. Pour relever ces défis donc il a invité les États membres à définir et à s'approprier un agenda de développement conduit par l'industrialisation massive. Cet à cet égard a-t-il dit que le Kenya soutient la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) qui est surtout destiné à la promotion de la production, à la diversification, à la création des opportunités d'emploi, à la production de l'énergie pour le développement industriel et au transfert de technologie.

24. Le Président a observé qu'alors que le commerce peut servir de moteur puissant pour la croissance économique et le développement, la part de l'Afrique dans le commerce mondial est insignifiante, s'élevant seulement à 3% et le commerce intra-

africain à 10%. Il a indiqué que le Kenya a identifié l'industrialisation comme la voie à suivre pour parvenir au statut de pays à revenus moyens et que l'accent sera mis sur une production orientée vers la croissance économique basée sur la révolution industrielle qui crée une base solide de fabrication. Il a ajouté que le Gouvernement kenyan va développer des parcs et des groupes industriels pour la promotion de micros, petites et moyennes industries afin d'engendrer un environnement industriel solide. Il a reconnu qu'une telle transformation nécessiterait une infrastructure physique, un capital humain, la recherche et le développement, l'innovation scientifique et technologique et l'entrepreneuriat.

25. Le Président a ensuite exhorté tous les Etats membres de l'UA à soutenir la candidature du Dr. Mukhisa Kituyi au poste de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le développement (CNUCED). Il a conclu son allocution en souhaitant aux délégués des travaux fructueux

POINT 2: ÉLECTION DU BUREAU

26. Suite à des consultations entre les Etats membres, la Conférence a élu le Bureau suivant:

Président : Kenya (Afrique de l'Est)
1^{er} Vice-Président: Namibie (Afrique Australe)
2^{ème} Vice-Président: Tchad (Afrique Centrale)
3^{ème} Vice-Président: Libye (Afrique du Nord)
Rapporteur: Sénégal (Afrique du l'Ouest)

POINT 3: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR, DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

27. La réunion a examiné ses projets d'ordre du jour et de programme de travail et les a adoptés sans amendement. La réunion a également adopté l'horaire suivant:

Matin: 9h00 – 13h00
 Après midi: 14h30 – 19h00

POINT 4: PREMIERE TABLE RONDE : LA COOPERATION INDUSTRIELLE SUD-SUD DANS LE CADRE DE L'AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT POST-2015

28. Cette table ronde était animée par Mme Amita Misra, Directrice des programmes régionaux de l'ONUDI et avait comme panélistes les membres suivants : M. Rob Davies, Ministre du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud, M. Mahmoud Algarf, Président de l'association pour le développement industriel national de l'Égypte, M. Abdelrazik Hanni, Secrétaire général du ministère de l'industrie de l'Algérie ; M. Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission de l'Union africaine,

le Dr. Kandeh Yumkella, Directeur général de l'ONUDI, M. S.K. Mohanty de l'Institut de recherche et d'information pour les pays en développement (RIS), Mme Betty Maina, Directrice générale de l'Association des manufacturiers du Kenya et membre du Groupe de haut niveau sur l'agenda pour le développement post-2015 et M. Yash Tendon du Centre Sud.

29. Dans son introduction, Mme Misra a situé le débat dans son contexte récent et actuel, y compris l'émergence du Sud, les enjeux et surtout, les éléments à prendre en compte à l'avenir s'agissant de la coopération Sud-Sud pour l'industrialisation de l'Afrique dans le cadre de l'agenda pour le développement post-2015.

30. En ce qui concerne la coopération industrielle Sud-Sud dans le cadre de l'Agenda pour le développement post-2015, les panélistes ont mis en relief les questions suivantes :

- Il est nécessaire d'aborder la coopération Sud-Sud avec pragmatisme et de se concentrer sur certaines questions clés telles que la gouvernance industrielle, qui inclut les leçons tirées de l'expérience des autres, l'accord politique, la mise en œuvre des cadres et des mécanismes existants, la qualité et les normes, l'engagement dans l'industrie pharmaceutique et la médecine traditionnelle ;
- La coopération Sud-Sud est aujourd'hui la meilleure solution pour les pays du Sud ; les statistiques montrent que les économies du Nord continuent de décroître malgré les financements injectés pour les stimuler ;
- Il faut améliorer l'environnement des affaires et simplifier les procédures, réduire le coût de faire les affaires en termes de bureaucratie, de logistique, d'infrastructures, pour accroître la compétitivité ;
- La production industrielle doit être liée à la libéralisation du commerce pour un renforcement de l'industrialisation ;
- Un accent plus important doit être accordé à la chaîne de valeur aussi bien dans le secteur des biens et que dans celui des services et à la production globale dans plusieurs secteurs ;
- La Commission de l'UA a mis en place des cadres de partenariat avec les pays du Sud desquels le milieu d'affaires doit tirer profit ;
- Malgré les défis du changement climatique, de la crise financière et des pénuries de denrées alimentaires, certains pays ont enregistré une croissance. La crise financière a démontré qu'aucune région du monde n'a le monopole de la gouvernance ;
- La Coopération Sud-Sud peut promouvoir le partage du savoir et de l'innovation ;
- Le paroxysme du super cycle des minerais est tombé, les prix chutent, l'avenir réside dans la valorisation et les solides alliances Sud-Sud ;

- Les pays développés ont besoin des ressources naturelles de l'Afrique, en conséquence, les négociations doivent contenir des avantages compétitifs pour l'Afrique elle-même ainsi que des produits transformés à un taux réduit ;
- La Banque de développement du groupe BRICS est la bienvenue et doit être opérationnelle le plus tôt possible ;
- Les barrières au commerce sont encore nombreuses en Afrique, dont les barrières tarifaires et non tarifaires ;
- L'actuel Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne dans sa forme actuelle pourrait poser des risques potentiels pour l'intégration régionale et l'industrialisation de l'Afrique ;
- L'agenda pour le développement post-2015 doit contenir les questions qui n'ont pas été prises en compte par les OMD, à l'instar de l'environnement, de la paix et de la sécurité, entre autres ;
- Un portail d'information est nécessaire pour le partage d'expériences et de l'innovation au niveau du continent ;
- Dans son interaction avec les partenaires, l'Afrique doit s'assurer qu'elle garde un espace politique pour l'industrialisation.

31. Après avoir écouté divers points de vue sur la coopération industrielle Sud-Sud, les ministres ont fait les observations ci-après :

- L'Afrique a besoin d'espace politique pour son industrialisation ;
- L'Afrique doit élaborer des mesures spécifiques pour le développement des ressources minières du continent ;
- L'arrivée de la banque de développement du groupe BRICS a été saluée car elle pourrait contribuer au financement de l'agenda d'industrialisation de l'Afrique ;
- Le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles sont décisifs pour la coopération Sud-Sud ;
- Les pays africains doivent d'abord envisager de s'entraider les uns les autres en vue de leur croissance et de leur développement avant d'établir des alliances avec les pays étrangers ;
- Étant donné que tout ne peut être fait au même moment, l'Afrique doit classer au rang de priorités les projets liés à l'énergie et aux chemins de fer par région ;
- La question de l'énergie est très critique pour le développement industriel et l'Afrique doit y investir suffisamment par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud ;
- Pour relever les défis du chômage des jeunes, de la pauvreté et des maladies, l'Afrique doit interagir avec ses partenaires, notamment ceux du Sud comme le Brésil, la Russie, l'Inde, et la Chine (BRIC) pour

l'investissement dans les secteurs industriels du continent et le transfert des technologies.

32. Ensuite les ministres ont fait les recommandations suivantes:

- L'UA est sollicitée à créer un Mécanisme institutionnel pour la coopération Sud-Sud et l'île Maurice propose volontiers ses services;
- Le secteur privé doit être impliqué dans la coopération et doit identifier les domaines et les projets d'intervention surtout dans le secteur de la fabrication ;
- Les pays africains doivent se concentrer sur certains domaines prioritaires tels que la fabrication des produits pharmaceutiques, mettre l'accent sur la valorisation et progresser vers l'agro-alimentaire;
- L'Afrique doit se concentrer sur la mobilisation des ressources internes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique et éliminer les barrières créées artificiellement par les Etats.

POINT 5: DEUXIEME TABLE RONDE: MISE EN ŒUVRE DURABLE DE L'AIDA: LES IMPERATIFS

33. Cette Table Ronde avait pour modérateur Mme Fatima Acyl, Commissaire en charge du commerce et de l'industrie, Commission de l'Union africaine avec pour panélistes les personnes suivantes; Dr Rob Davies, Ministre de Commerce et de l'Industrie, Dr. Kipyego Cheluget, Secrétaire Général Adjoint du COMESA, Amb. Gary Quince Ambassadeur de l'UE auprès de la Commission africaine, Dr. Stephen Karingi, Directeur de la Division de l'intégration et du commerce, CEA, Mr. Lamine Manneh, BAD et Dr. Kebour Ghenna Directeur Exécutif de la Chambre Panafricaine du Commerce et d'industrie (PACCI).

34. Dans son mot introductif, la Commissaire a donné un bref aperçu de l'historique de l'AIDA et souligné les 7 groupes de programmes en insistant sur le financement et la mobilisation des ressources. Alors que la mise en œuvre de l'AIDA est la clé de l'industrialisation, le principal défi demeure l'identification de sources durables pour la financer.

35. Les panélistes ont identifié les questions suivantes comme impératives à la mise en œuvre durable de l'AIDA:-

- a. Volonté politique pour industrialiser;
- b. Relever, entre autres, les défis de l'infrastructure et de l'insuffisance énergétique, de manque de compétence et d'insuffisance d'institutions politiques et économiques qui soutiennent l'industrialisation;
- c. Politique de concurrence et d'approvisionnement qui complètent la politique industrielle;
- d. Progresser vers les niveaux supérieurs/élevés de l'offre /chaîne de valeur mondiales au lieu de fournir des matières premières;

- e. Mobilisation des ressources financières internes à long terme pour le développement industriel et réduire la dépendance sur le financement des donateurs. Les pays peuvent envisager utiliser des fonds souverains, les réserves des banques centrales, les transferts de fonds de la diaspora, et les obligations de l'infrastructure et de l'industrialisation pour financer l'industrialisation ;
- f. Compléter l'intégration des marchés par le développement industriel et d'infrastructure;
- g. Préserver la marge de manoeuvre pour élaborer des politiques qui soutiennent la valeur ajoutée et la valorisation et les exigences de contenu local;
- h. Capitaliser sur les ressources naturelles du continent pour l'industrialisation ;
- i. Préserver les entreprises nationales et régionales des pratiques commerciales non équitables des opérateurs des pays tiers;
- j. Garantir la paix et la sécurité.

36. La réunion a fait les recommandations suivantes:

- i. Le Bureau de la CAMI-20 doit donner la priorité aux aspects de financement et de mobilisation des ressources dans la Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action de l'AIDA. A cet égard, l'emphase doit être mise sur l'identification des mécanismes de financement ;
- ii. Les pays africains doivent donner la priorité à la mise en œuvre de leurs politiques et programmes industriels nationaux et régionaux. Les pays et les régions qui n'ont pas de politique industrielle doivent s'efforcer d'en élaborer avec l'aide de la CEA et de la BAD. De telles politiques doivent soutenir le développement de la chaîne de valeurs régionales ;
- iii. Les gouvernements des pays doivent créer un environnement propice à la création et au fonctionnement des PME/PMI y compris la mise à disposition des mécanismes de financement accessible ;
- iv. Les pays africains doivent s'assurer que les accords et arrangements commerciaux avec des tiers ne nuisent pas aux aspirations d'intégration régionale et industrielle du continent.

Point 6 : EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES

A. Croissance industrielle en Afrique dans le cadre de l'agenda pour le développement post-2015

37. La Conférence a pris note du rapport des Hauts Fonctionnaires sur la croissance industrielle en Afrique dans le cadre de l'agenda pour le développement post-2015 et a adopté les recommandations suivantes :

- i. L'Afrique doit placer l'industrialisation au centre du développement dans l'Agenda pour le développement post 2015, et élaborer une résolution insistant sur le rôle de la valeur ajoutée et de la transformation dans

l'Agenda pour le développement post 2015. Cette résolution doit être envoyée à S.E. Ellen Sirleaf Johnson, Présidente du Liberia, en sa qualité de Présidente du Groupe de haut niveau de l'UA sur l'Agenda pour le développement post 2015;

- ii. L'ONUDI, la CEA et les autres organisations doivent aider les pays africains à développer les compétences et l'assistance technique nécessaires à l'industrie manufacturière;
- iii. Les Etats membres doivent utiliser, en consultation avec les partenaires, l'Aide publique au développement (APD) pour renforcer leurs capacités de production;
- iv. La CUA doit élaborer des instruments avec l'assistance technique des partenaires pour aider l'Afrique à négocier des contrats sur les concessions et les retombées minières.

B. Promotion de l'entrepreneuriat du secteur privé et du développement des PMI pour la création d'emplois durables et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes

38. La Conférence a pris note du rapport des Hauts Fonctionnaires sur la promotion de l'entrepreneuriat du secteur privé et du développement des PMI pour la création d'emplois durables et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes et adopté les recommandations suivantes :

39. Les gouvernements africains doivent:

- i. Placent toutes les entreprises, en particulier les PME et les PMI, au centre de toute politique visant au développement du secteur privé ;
- ii. Mettent en place des instruments de politique et des mesures visant à faciliter l'enregistrement et le fonctionnement des PME, leur accès au financement et à renforcer leur capacité à l'exportation ;
- iii. Intensifient les interventions visant au développement des chaînes de valeur et des groupes de production sur le continent ;
- iv. Explorent des mesures pour aider les PME/PMI dans les secteurs informel et formel de l'économie.
- v. Elaborent des politiques visant à autonomiser les femmes et les jeunes pour leur permettre de participer efficacement à l'industrialisation ;
- vi. Encouragent les regroupements et les consortiums pour l'exportation afin de faciliter le développement et l'intégration globale des PME et des PMI.

C. Accès aux énergies renouvelables à des fins productives pour le développement rural

40. La Conférence a pris note du rapport des Hauts Fonctionnaires sur l'accès aux énergies renouvelables à des fins productives pour le développement rural et adopté les recommandations suivantes :

- i. Il y a un besoin pressant de mobiliser les ressources financières afin d'accroître les investissements dans le secteur de l'énergie renouvelable ;
- ii. Le développement des capacités des ressources humaines dans le secteur de l'énergie renouvelable doit être amélioré sur le continent, entre autres, par l'encouragement de la coopération Sud-Sud ;
- iii. La mise en œuvre des politiques et des réglementations qui favorisent les investissements industriels en technologie verte devrait être encouragée ;
- iv. Il doit exister un lien délibéré entre l'énergie renouvelable et la fabrication surtout en encourageant son utilisation dans la fabrication et la production à petite échelle ;
- v. Les pays africains doivent donner priorité à la production locale d'équipement d'énergie et de technologies renouvelables y compris dans tous les engagements, accords et contrats sur l'énergie renouvelable.

D. Promotion des industries vertes, efficacité énergétique et une production plus propre et durable dans le contexte du changement climatique.

41. La Conférence a pris note du rapport des Hauts Fonctionnaires sur la promotion des industries vertes, efficacité énergétique et une production plus propre et durable dans le contexte du changement climatique et adopté les recommandations suivantes :

- i. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'ONUDI et d'autres partenaires au développement doit élaborer un ensemble d'instruments permettant aux économies africaines de soutenir des économies à faible émission de carbone grâce à l'efficacité énergétique et à la production propre et durable. Les instruments en question devront être utilisés aux niveaux régional et national ;
- ii. Les gouvernements africains doivent être en mesure de financer des programmes et des activités visant à faciliter la transition de leurs économies vers des économies à faible émission de carbone. La trop grande dépendance à l'égard des bailleurs de fonds affecte négativement la viabilité des projets verts dans de nombreux pays africains;
- iii. Les gouvernements doivent créer un environnement favorable pour permettre au secteur privé de participer efficacement à la mise en place d'industries vertes. Les gouvernements devraient également fournir aux PME une aide leur permettant d'élaborer des solutions innovantes ;
- iv. La Commission de l'Union africaine devrait coordonner les activités de suivi concernant la mise en œuvre des décisions prises lors de la TICAD V sur l'offre faite par le Gouvernement du Japon d'aider les pays africains dans le domaine de l'industrie verte ;
- v. Il est nécessaire d'élaborer des programmes pour sensibiliser les communautés et les milieux d'affaires sur l'importance et les possibilités qui existent dans le développement des entreprises et des industries vertes et durables. Une plateforme de parties prenantes dont les

- ministères compétents, les milieux d'affaires et autres acteurs concernés devrait être établie au niveau national;
- vi. Les gouvernements et le secteur privé doivent collaborer pour la mise en place d'une économie verte viable. Le partenariat public-privé pourrait être utilisé pour piloter les initiatives de l'industrie verte ;
 - vii. Les pays africains sont encouragés à créer des systèmes qui comprennent des centres de productions propres et partager leur expérience sur des moyens efficaces de promouvoir l'industrie verte ; L'appui aux industries vertes doit se faire dans le cadre du dialogue sur le changement climatique mondial.
 - viii. Les pays africains doivent accorder la priorité à la capacité productive dans tous les engagements avec les partenaires au développement.

E. Renforcement des capacités, recherche, développement et innovation pour l'industrialisation

42. La Conférence a pris note du rapport des Hauts Fonctionnaires sur le renforcement des capacités, recherche, développement et innovation pour l'industrialisation et adopté les recommandations suivantes :

43. Les Etats membres de l'Union africaine doivent :

- i. Renforcer les organisations qui s'occupent des normes à tous les niveaux car leur importance est cruciale pour l'industrialisation ;
- ii. Mettre en place un mécanisme de vérification des technologies importées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux normes locales et encourager les politiques qui garantissent le transfert des technologies ;
- iii. Promouvoir la diffusion efficace de nouvelles technologies, des processus et des idées susceptibles d'accroître l'innovation dans les économies, avec un accent particulier sur les PME ;
- iv. Promouvoir la création d'un système national d'innovation, de centres de transfert des technologies et d'information qui favorisent l'accès à l'information sur les différents aspects de l'industrialisation tels que le renforcement des capacités, la recherche et le développement et l'emballage ;
- v. Créer un environnement favorable aux affaires et propice à l'innovation, y compris le soutien à la R&D comme mesure visant à encourager les partenariats du savoir et les réseaux entre les industries et les chercheurs grâce à des mesures de motivation appropriées ;
- vi. Mettre en place des cadres continentaux et régionaux qui favorisent la collaboration dans la recherche et le développement par la création de synergies grâce au partage des ressources et des thèmes communs de recherche ;
- vii. Reconnaître l'Infrastructure africaine pour la qualité et s'assurer l'établissement régulier des rapports à la Commission de l'Union africaine.
- viii. Reconnaître l'Infrastructure pan Africaine de Qualité

F. Financement à long terme pour l'industrialisation africaine

44. La Conférence a pris note du rapport des Hauts Fonctionnaires sur le financement à long terme pour l'industrialisation africaine et adopté les recommandations suivantes :

45. Les États membres de l'Union africaine doivent :

- i. Concentrer les efforts de planification et de mobilisation des ressources pour l'industrialisation.
- ii. Développer et mettre en œuvre des politiques en matière de TIC et d'investissement propices à l'industrialisation sur le continent.
- iii. Accroître la collaboration entre les Ministres des Finances et de l'Industrie dans la mobilisation des ressources pour l'industrialisation.
- iv. Solliciter la Banque Africaine de Développement pour créer un volet spécial à la banque pour soutenir le secteur de la fabrication en Afrique.;
- v. Encourager les Institutions financières pour le développement (IFD) à fournir un financement pour l'industrialisation.
- vi. Renforcer le mandat des IFD et les capitaliser afin qu'ils puissent soutenir le développement industriel en Afrique.
- vii. Apprendre des autres régions qui ont réussi à mobiliser des ressources sur le plan national pour le financement du développement industriel de sources telles que les services postaux et leur rôle dans le financement.

G. Evaluation de l'état de la mise en œuvre des priorités convenues dans le cadre de l'AIDA

46. La Conférence a pris note du rapport des Hauts Fonctionnaires sur l'évaluation de l'état de la mise en œuvre des priorités convenues dans le cadre de l'AIDA et adopté les recommandations suivantes :

- i. Les membres du Bureau doivent prendre la responsabilité de participer plus efficacement aux réunions du Bureau pour assurer la mise en œuvre des recommandations de la CAMI.
- ii. Il doit avoir une collaboration étroite entre la CUA et les CER afin d'éviter un double emploi dans les efforts
- iii. L'Unité de Coordination de la mise en œuvre (ICU) de l'AIDA doit être créée au Siège de la Commission de l'Union africaine et des ressources durables mobilisées pour permettre à la Commission de l'Union africaine de remplir son mandat de suivi et de coordination.

POINT 7 : EXAMEN ET ADOPTION DES DECLARATIONS DES MINISTRES

47. La Conférence a examiné et adopté les Déclarations suivantes avec amendements : La Déclaration de la CAMI-20 de Nairobi sur l'Accélération de

l'Industrialisation en Afrique dans le cadre de l'Agenda pour le Développement post-2015 ainsi qu'une Motion adressée au gouvernement de la République de France pour qu'il reconsidère sa décision de se retirer de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). -

POINT 8 : DATE ET LIEU DE LA CAMI-21

48. La date et le lieu de la CAMI-21 seront décidées après consultations.

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

49. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

POINT 10 : EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DES MINISTRES

50. Le rapport de la 20^{ème} Session Ordinaire de la Conférence de l'UA des Ministres de l'Industrie a été examinée et adopté.

POINT 11: MOTION DE REMERCIEMENT

51. S.E Mme. Bah Bamatoulaye, Ministre des Mines de la République de Guinée a prononcé la motion de remerciement au nom de la Conférence. Elle a particulièrement remercié S.E M. Uhuru Kenyatta, Président de la République de Kenya d'avoir rehaussé de sa présence la Conférence. Elle a remercié le Ministre kenyan chargé de l'industrialisation et du Développement des Entreprises et son équipe ainsi que l'équipe de la Commission de l'Union africaine et de l'ONUDI pour les efforts qu'ils ont déployés pour assurer la réussite de cette Conférence. Elle a exprimé son appréciation pour les résultats de la Conférence qui ont permis aux Ministres de l'Industrie d'apporter leur contribution à l'Agenda pour le Développement post 2015. Elle a finalement remercié le peuple Kenyan pour son hospitalité.

POINT 12: CLOTURE DE LA REUNION

52. Dans son allocution de clôture, le Vice-président, S.E. M. William Ruto a indiqué que l'Afrique est classée en fin de liste avec un taux de 12% seulement représentant sa part de commerce intra africain contre 50% pour l'Asie, 60% pour l'Europe et 40% pour les Amériques. Il a exhorté la Conférence à réfléchir sur l'orientation de l'Agenda industriel.

53. Il a relevé le paradoxe selon lequel l'Afrique, continent du monde le plus riche en ressources naturelles a la population la plus pauvre du monde. Pour davantage industrialiser le continent, il a recommandé le développement de la technologie appropriée et le renforcement des capacités en plus de l'infrastructure transfrontalière qui sont nécessaires pour encourager le commerce intra-africain.

54. Il a rappelé les principales recommandations de la Conférence dont: Mettre l'industrialisation de l'Afrique au centre de l'Agenda pour le développement post -2015;

utiliser l'APD pour promouvoir les politiques de développement des capacités industrielles aux niveaux national et régional pour encourager l'industrialisation, mobiliser les ressources financières pour le secteur privé opérant dans l'industrie verte et tirer parti de la coopération Sud-Sud pour poursuivre la croissance industrielle durable.

55. Pour conclure, il a remercié la Commission de l'Union africaine et l'ONUDI d'être les initiateurs des efforts visant à l'industrialisation du continent. Il a également remercié le Président sortant de la CAMI-19 pour son brillant leadership pendant ces deux dernières années à la tête du Bureau et a remercié la Conférence d'avoir donné au Kenya l'opportunité de conduire le Bureau pour les deux prochaines années. Il a assuré la Conférence de l'engagement du Kenya à réaliser les objectifs de la CAMI.

EX.CL/811(XXIV)
Annexe 1

**DECLARATION DE LA CAMI 20 SUR L'ACCELERATION DE
L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE DANS LE CADRE DE
L'AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT POST 2015**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax: +251-1517844

**CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE
DE L'UNION AFRICAINE
VINGTIÈME SESSION ORDINAIRE
10 - 14 JUIN 2013
NAIROBI (RÉPUBLIQUE DU KENYA)**

**AU/TI/ID/CAMI-20/DECL(1).MIN
ORIGINAL: ANGLAIS**

**DECLARATION DE LA CAMI 20 SUR L'ACCELERATION DE
L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE DANS LE CADRE DE
L'AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT POST 2015**

DECLARATION DE LA CAMI-20 SUR L'ACCELERATION DE L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE DANS LE CADRE DE L'AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT POST 2015

Nous, Ministres de l'industrie de l'Union africaine réunis à Nairobi (République du Kenya), le 14 juin 2013

Exprimant notre gratitude au gouvernement Kenyan pour l'accueil et l'organisation de cette importante Conférence qui nous a offert l'opportunité de renouveler notre engagement à poursuivre le développement industriel inclusif et durable dans nos pays respectifs et de coordonner nos points de vue pour rendre fort la voix de l'Afrique dans les délibérations de l'Agenda pour le développement post 2015.

Rappelant le thème de la Conférence qui invite à relever les principaux défis de l'industrialisation accélérée de l'Afrique dans le cadre de l'Agenda pour le développement post 2015, dont le financement à long terme, le renforcement des capacités, la technologie et l'innovation, le renforcement de l'entrepreneuriat du secteur privé, et du développement des petites et moyennes entreprises (PME), la promotion des énergies renouvelables et vertes et la production propre.

Prenant note des nouvelles initiatives pour promouvoir l'industrialisation de notre continent aux niveaux national, régional et continental tels que le Plan d'Action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) et en particulier l'Initiative pour le développement accéléré de l'Agro-industrie (3ADI), l'Infrastructure Pan africaine pour la qualité (PAQI), le Plan africain pour la fabrication des Produits pharmaceutiques (PMPA), la Vision minière africaine et la Plateforme de suivi des investissements.

Considérant les résultats de la sixième conférence annuelle conjointe CEA/CUA des Ministres des Finances, de la Planification et du Développement économique tenue à Abidjan en mars 2013 sur le thème de « l'Industrialisation pour une Afrique émergente ».

Prenant note des conclusions du Rapport économique sur l'Afrique 2013 préparé par la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Union africaine (UA) qui met l'accent sur l'industrialisation basée sur les matières premières comme principale stratégie pour l'Afrique pour réaliser des taux de croissance, créer de l'emploi et la transformation économique nécessaire pour l'éradication de la pauvreté et satisfaire les objectifs de développement associés à long terme.

Conscients des discussions du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs du Développement durable qui ont incorporé l'industrialisation dans son programme de travail et du rapport du Secrétaire général du Panel de haut niveau d'éminentes personnes sur l'Agenda pour le développement post 2015 qui souligne l'impact crucial que les capacités de fabrication et de production ont sur la création d'emploi, les moyens de subsistance durables, la sécurité alimentaire et la croissance équitable, toutes les principales conditions pour éradiquer la pauvreté d'ici à 2030.

Déterminés à poursuivre une approche inclusive pour la mise en œuvre des priorités de l'industrialisation du continent qui prenne en compte la participation effective des femmes et des jeunes à tous les niveaux;

Par la présente déclaration

Demandons l'élaboration des objectifs de développement sur la transformation structurelle dans le contexte de l'agenda de développement post-2015, soutenus par des objectifs et indicateurs mesurables ;

Renouvelons notre engagement à renforcer davantage le rôle de l'industrialisation durable. A cet égard ;

Sur la Coopération industrielle Sud-Sud (CISS)

Soulignons le fait que la coopération industrielle Sud-Sud, en tant qu'élément important de la coopération internationale pour le développement industriel, offre aux pays africains, dans leurs poursuites individuelle et collective la croissance industrielle durable, le changement culturel et la diversification économique

Réaffirmons le document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud suivant la Résolution 64/222 (21 décembre 2009) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui marque une étape importante de l'évolution de la coopération Sud-Sud et le rôle des Nations Unies dans l'appui et la promotion de la coopération entre les pays en développement.

Sur le développement du secteur privé

Exhortons les Etats membres à promouvoir le développement du secteur privé africain comme solution viable, par la création d'un environnement favorable, par l'investissement dans le renforcement des compétences entrepreneuriales et la promotion de la culture de l'entreprenariat chez les femmes et les jeunes.

Lançons un appel à la communauté internationale des bailleurs de fonds et aux organisations internationales pour qu'elles soutiennent l'initiative africaine pour le renforcement des capacités des institutions locales (prestataires des services commerciaux, institutions financières, instituts de formation publics et privés, et autres) pour leur permettre de fournir des services de meilleure qualité sur mesure pour aider les femmes et les jeunes entrepreneurs à créer et à développer leurs entreprises.

Sur l'énergie renouvelable

Lançons un appel aux Etats membres pour qu'ils intègrent l'énergie renouvelable dans les politiques et programmes nationaux, en étroite collaboration avec les départements et organismes gouvernementaux pertinents, les organisations régionales ; le secteur privé et la société civile afin de promouvoir l'accès à l'énergie, les utilisations productives, la transformation et les applications industrielles.

Sur les industries vertes

Reconnaissons que les politiques, les cadres réglementaires et institutionnels qui sont propices aux industries orientées vers l'économie de ressources et à faible émission de carbone doivent être mis en place.

Sur le financement à long terme

Exhortons les gouvernements africains à prévoir dans leurs budgets nationaux des ressources pour la promotion de l'industrie.

Soutenons l'idée de la création d'un Fonds de développement industriel continental.

Demandons aux Etats membres de renforcer les banques industrielles nationales et régionales, y compris d'autres parties prenantes telles que la Poste pour qu'elles relèvent les défis liés au financement industriel.

Nous engageons à motiver le secteur privé national à investir dans le développement industriel

Demandons aux partenaires internationaux de s'assurer que la promotion de l'industrialisation en Afrique est intégrée dans leur programme d'aide extérieure.

Sur la qualité, les normes et la métrologie

Encourageons l'adhésion et la participation des pays dans l'organisation régionale africaine de la normalisation (ORAN) et ses activités.

Reconnaissons l'infrastructure panafricaine de la qualité (PAQI) en tant que plateforme continentale, pour toutes les questions liées à la normalisation, la métrologie ; l'accréditation et l'évaluation de la conformité, en vue de renforcer la compétitivité des biens et des services africains et de contribuer à l'industrialisation du continent et à la durabilité de cette industrialisation.

Demandons à la PAQI de faire régulièrement rapport à la Commission de l'Union africaine à des fins de suivi et de coordination

Enfin

Demandons à la Commission de l'Union africaine, y compris l'Agence de coordination et de planification du NEPAD et les Communautés économiques régionales, d'harmoniser et de coordonner la formulation de ces objectifs de développement dans le domaine de la transformation structurelle et la croissance économique durable.

Lançons un appel au Système des Nations Unies y compris la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI), la Banque africaine de Développement et aux autres partenaires au développement pour qu'ils facilitent l'adoption par la Communauté internationale de ces objectifs de développe.

EX.CL/811(XXIV)
Annexe 2

**MOTION ADRESSEE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE
FRANCE POUR QU'IL RECONSIDERE SA DECISION DE SE RETIRER
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE (ONUDI)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax: +251-1517844

**CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE
DE L'UNION AFRICAINE
VINGTIÈME SESSION ORDINAIRE
10 - 14 JUIN 2013
NAIROBI (RÉPUBLIQUE DU KENYA)**

**AU/TI/ID/CAMI-20/DECL(2).MIN
Original: Anglais**

**MOTION ADRESSEE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE
FRANCE POUR QU'IL RECONSIDERE SA DECISION DE SE RETIRER
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE (ONUDI)**

**MOTION ADRESSEE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE FRANCE
POUR QU'IL RECONSIDERE SA DECISION DE SE RETIRER DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE (ONU DI)**

Nous, Ministres et Chefs de délégations, réunis à Nairobi (République du Kenya) du 10 au 14 juin 2013 à l'occasion de la vingtième session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'industrie de l'Union africaine.

RECONNAISSANT le caractère universel de l'ONU DI et l'importante contribution des pays développés dans l'orientation et le soutien qu'ils ont apporté au travail de l'Organisation.

CONSIDÉRANT qu'une base de ressources appropriées est nécessaire pour permettre à l'Organisation de remplir son mandat qui est de soutenir la transformation économique des pays en développement par la promotion d'un développement industriel inclusif et durable, et certes, de veiller à la pérennité de l'existence de l'Organisation.

CONSIDÉRANT le fait que l'ONU DI soutient les efforts déployés par ses États membres pour réaliser la croissance économique et la prospérité en général, et le développement industriel en particulier, en tant que préalable incontournable pour la création d'emplois durables, la génération de revenu et la réduction de la pauvreté.

TENANT COMPTE du fait que l'Organisation est un partenaire stratégique des pays en développement en tant que fournisseur de l'expertise technique et de conseils stratégiques aux États membres, qui a joué un rôle majeur dans le développement du Plan d'action de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA).

CONSCIENTS du fait que les récentes crises financières et économiques sont mondiales et qu'elles ont eu des répercussions particulièrement négatives sur les économies vulnérables en particulier en Afrique.

RECONNAISSANT qu'en raison de notre responsabilité commune et partagée, nous devrions continuer de travailler dans un esprit de solidarité pour atteindre les objectifs du système multilatéral.

Par la présente Déclaration

EXPRIMONS notre regret devant la décision de la France de se retirer de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU DI), laquelle décision est préjudiciable à la réalisation de l'industrialisation des pays en développement notamment de l'Afrique.

ENCOURAGEONS le Gouvernement de la France à reconsidérer sa position de se retirer de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU DI).

EXHORTONS tous les États membres à renforcer leur soutien à l'Organisation pour témoigner de leur engagement continu à l'égard de la réalisation des aspirations des pays africains à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement et relever les défis émergents dans le cadre de l'agenda pour le développement post-2015.

2014

Rapport de la vingtieme session
ordinaire de la conference des
ministres de l'industrie de l'union
Africaine, 10-14 Juin 2013, Nairobi (Kenya)

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3359>

Downloaded from African Union Common Repository